Leberbergisches Wochenblatt.

JOURNAL DU JURA, CANTON DE BERNE.

No 13.

IX. Jahrgang. — *IX.me Année.*

Pruntrut. Samstag, 26. März 1825. — *Porrentruy.* Samedi, 26 Mars 1825.

Schweiz.

Bern. Die Gemeinde Heimenhausen, Kirchhöre Herzogenbuchsee, ist in Zeit von 8 Tagen zweymal mit Feuersbrünsten heimgesucht worden. Am 9. brannte ein von zwey Familien bewohntes Strohhaus nieder; am 18. war das Unglück noch größer, und man vermuthet der mit Branntwein betrunkene Hausvater habe es verwahrloset. Um 7 Uhr brach das Feuer aus; die Frau wollte mit 2 Kindern durch die Küche entfliehen; es war aber schon brennendes Stroh ab dem Dache gefallen; das ältere dreyjährige Kind erschrack, riß sich von der Mutterhand los, lief in die Stube zurück, und kam in den Flammen um. Die Mutter, die um es zu retten, durch das Fenster in die Stube zu kommen suchte, verwundete sich mit Glas, und verbrannte Gesicht und Hände so fürchterlich, daß man an ihrem Aufkommen zweifelt. Das Feuer griff jedoch nicht weiter um sich.

Lucern, 11. März. Zufolg erhaltenen Nachrichten aus England, wird H. Vaughan, großbrit-

Suisse.

Berne. Dans l'espace de huit jours la commune de Heimenhausen, paroisse de Herzogenbuchsée a éprouvé deux incendies. Le 9 une maison couverte en chaume et habitée par deux familles, fut réduite en cendres. Un plus grand malheur arriva le 18: on présume que le maître de la maison, enivré d'eau-de-vie, l'a occasionné. Le feu éclata vers sept heures; la femme voulut se sauver par la cuisine avec ses deux enfans; il y avait déjà de la paille brûlante tombée du toit: l'aîné des enfans, âgé de trois ans, effrayé quitte la main de sa mère, retourne dans la chambre et périt dans les flammes. La mère espérant pouvoir le sauver en pénétrant dans la chambre, par les fenêtres, fut blessée par le verre, et se brûla les mains et la figure d'une manière si horrible, qu'on craint pour ses jours. Le feu, du reste, ne se répandit pas plus loin.

Lucerne, 11 *mars*. On apprend d'Angleterre que M. Vaughan, ministre de S. M. B. près

tanischer Gesandter bey der Eydgenossenschaft, welcher vor einiger Zeit mit Urlaub die Schweiz verlassen hat, nicht mehr an seinen Posten zurückkehren, er ist zum Gesandten bey den Vereinigten Staaten in Nordamerika ernannt und wird in der Schweiz durch den jetzigen Gesandtschafts-Secretair zu Paris, H. Algernon-Perey, Sohn des Lord Beverley und Neffe des Herzogs von Northumberland ersetzt werden.

— Ein Consularbericht aus Neapel vom 8. Hornung, zeigt dem Vorort an daß die Königliche Regierung welche beschlossen hatte, die vormaligen Eigenthümer von Schweizer Compagnien, zu 57 Procent ihrer Anforderungen, zu entschädigen, nun diese Zahlung theils baar, was die Rückstände von 1824 betraf, theils in Zahlungsscheinen auf die Staatscasse, für das was bis im Juny 1826 bezahlt werden sollte, geleistet hat.

Die Zusammenkunft in Olten, wegen Beendigung der Strasse über den Gotthard, und ihre Fortsetzung bis Basel, hat einen erwünschten Erfolg gehabt. Man zweifelt nicht an der Ratification der betreffenden Cantone, in kurzem sollen die Arbeiten angefangen werden.

— Der berüchtigte Anführer einer Räuberbande, Johannes Wendel, genannt Krusihans, ist den 9. März in die Gefängnisse von Lucern geliefert worden. Es scheint man erwarte von ihm wichtige Aufschlüße, wodurch das Verhör dieser Bande sehr merkwürdig werden, und allgemeine Aufmerksamkeit erregen wird.

— Zu Schwyz, fiel gegen Ende Hornungs drey Schuh hoch Schnee, und in den Thälern von Bündten erreichte derselbe eine ausserordentliche Höhe. Häuser stürzten unter dem Gewicht desselben ein, und nur mit den größten Anstrengungen konnten die Straßen offen erhalten werden. Den 1. und 2. März fielen Lauwinen. Im Brettigau sind zwey Männer durch dieselben umgekommen. Vierzehn Einwohner die einen Weg durch den Schnee bahnen wollten, wurden den 2. März durch eine Lauwine überfallen; einer von ihnen brach den Schenkel, und fünf andere wurden in den Abgrund fortgerissen, aus welchem sie den nämlichen Tag todt hervorgezogen wurden.

Corfu, 24. Hornung. Ein ähnliches Unglück wie das welches zu Ende des Jahres 1820 die Stadt Zante verwüstete, hat nun mit grösserer Heftigkeit den 19. Jänner die unglückliche Stadt Santa Maura betroffen, durch eines der fürchterlichsten Erdbeben welche man je auf dieser Insel erlebt hat, wurden die unglücklichen Bewohner derselben in Elend und Trauer versetzt. Man weis noch nicht genau, wie weit sich die Wirkungen desselben erstreckt haben, aber nach den amtlichen Berichten

la confédération, et qui dernièrement a quitté la Suisse avec congé, ne reviendra plus à son poste. M. Vaughan, nommé ministre près les Etats-Unis d'Amérique, est remplacé en Suisse par le secrétaire d'ambassade à Paris, M. Algernon-Perey, fils de lord Beverley et neveu du duc de Northumberland.

— Un avis consulaire de Naples, du 8 fév., annonce au canton directeur que le gouvernement royal ayant résolu d'indemniser les ci-devant propriétaires des compagnies suisses à raison de 57 pour cent de leurs prétentions, a maintenant rempli ce but, soit en payant comptant les arrérages de 1824, soit en couvrant ce qu'il avait à payer jusqu'en juin 1826 avec des bons sur la caisse d'état.

— La conférence d'Olten sur l'achèvement de la route du St. Gothard et sa continuation jusqu'à Bâle, a eu un succès complet. On ne doute pas de la ratification des cantons intéressés; les travaux vont commencer.

— Le fameux chef de bande, Jean Wendel, dit *Krusihans*, est arrivé le 9 mars dans les prisons de Lucerne. On parait s'attendre à des éclaircissemens importans de sa part, et à des révélations qui, dit-on, exciteront de plus en plus l'attention générale.

— La neige tombée à Schwytz vers la fin de février s'était élevée à 3 pieds, et dans les vallées des grisons à une hauteur extraordinaire. Des maisons ont été enfoncées sous son poids, et c'est avec les plus grands efforts qu'on a pu maintenir les routes ouvertes. Le 1.er et le 2 mars, des avalanches se détachèrent. Dans le Brettigau deux hommes ont été engloutis. Quatorze habitans, ayant voulu se frayer un chemin dans la neige, ont été surpris le 2 mars par une avalanche; l'un d'eux a eu la cuisse cassée, et cinq autres, entraînés dans un précipice, en ont été retirés sans vie le même jour.

Corfou, 24 février. La même calamité qui, à la fin de 1820, exerça ses ravages sur la ville de Zante, vient de se faire sentir avec plus de fureur encore le 19 de janvier, sur la malheureuse ville de St. Maure. Une des secousses les plus violentes de tremblement de terre qu'on ait jamais éprouvée dans cette île, a jeté dans la plus grande désolation les malheureux habitans. On ne sait pas encore précisément toutes les particularités et les terribles effets de cette ca-

welche bis zum 20. eingetroffen sind, muß die Verwüstung schrecklich seyn.

Die ganze Stadt zeigt dem über sie hin blickenden Auge, nichts mehr als Trümmer und Schutthaufen. Alle Häuser sind entweder eingestürzt oder ausserordentlich beschädigt, und überall offen. Alle Kirchen, eine einzige ausgenommen, liegen im Schutt, und wir können ohne Uebertreibung sagen, daß die Stadt Santa Maura, beynahe ganz verschwunden ist. Der Winter trug dazu bey, die Folgen des Unglücks noch empfindlicher zu machen, da alle Mühlen und Backöfen zerstört waren, so ist leicht einzusehen, wie schwer es war sich Brod zu verschaffen. Durch den Einsturz aller Magazine wurden die Wege mit Wein und Oel überschwemmt, und alle Vorräthe von Lebensmitteln zu Grunde gerichtet. Tausende sind an den Bettelstab versetzt. In der Stadt wurden vier und zwanzig Personen unter den Trümmern begraben. In den Dörfern hatten vier und dreyßig das nämliche Schicksal, und eine weit grössere Anzahl wurde schwer verwundet.

Es ist bemerkenswerth daß sich dieses Erdbeben nicht bis in das Innere der Insel ausgedehnt, sondern nur in der Nähe des Meers am heftigsten gewüthet hat. Die Stadt Prevesa hat auch sehr gelitten. Den nämlichen Tag und in der nämlichen Stunde wurde dieses Erdbeben auch in Corfu verspürt.

tastrophe; mais d'après les rapports officiels qui nous sont parvenus jusqu'au 20, les détails en sont effrayans.

Toute la ville ne présente aux regards qu'un vaste champ de ruines. Toutes les maisons sont ruinées ou extrêmement endommagées, et ouvertes de toutes parts. Toutes les églises, à l'exception d'une seule, se sont écroulées, et nous pouvons sans exagération affirmer que la ville de St. Maure, n'existe plus. L'hiver a rendu les conséquences de ce fléau encore plus funestes; les moulins et les fours étant tout-à-fait détruits, il est facile de concevoir la difficulté de trouver du pain. Les chemins sont inondés de vin et d'huile par la ruine des magasins, et toute espèce de comestibles sont perdus. Des milliers de personnes sont réduites à la mendicité. Vingt-quatre habitans dans la ville, ont été ensevelis sous les ruines, trente-quatre dans les villages et un plus grand nombre grièvement blessés.

Il est digne de remarquer que dans l'intérieur de l'Ile on ne s'est point ressenti de ce tremblement de terre. Toute sa force a été concentrée dans le voisinage de la mer. La ville de Prévesa a aussi beaucoup souffert. Le même jour, et à la même heure, ce tremblement de terre s'est fait sentir à Corfou.

AVIS.

Nous, George-Fréderic de Werdt, *Grand-Baillif de Porrentruy, Canton de Berne*,

Vu les pièces de la procédure instruite contre le nommé Joseph Beuret, natif et domicilié à Delle, royaume de France, bucheron de profession, âgé de 44 ans, taille de 5 pieds 5 pouces (un mètre 76 centimètres); cheveux châtains, front rond, sourcils châtains, yeux bleus, nez rond, bouche moyenne, menton fourchu, visage ovale, barbe rousse, teint coloré et forte corpulence; comme prévenu d'être auteur du meurtre volontaire qui a été commis le 7 du mois de février dernier, sur la personne de Joseph-Henri Montavon, gendarme stationné au poste de Boncourt, alors qu'il vaquait à l'exercice légal de ses fonctions, par l'effet de deux coups de fusil qui lui ont occasionné une mort aussi prompte que violente.

La lettre de la haute Commission criminelle de Berne, en date du 15 courant, qui déclare la procédure régulière et complète.

Les pièces constatant le corps de délit;

Citons édictalement le susdit Joseph Beuret à comparaitre par-devant le tribunal de Porrentruy, séant à l'hôtel des halles, audit lieu, le Mardi, 19 avril prochain, neuf heures du matin, pour être entendu sur les inculpations à sa charge, déclarant qu'en cas de refus d'obéir à justice, il sera procédé à son égard en son absence comme en présence.

Nous invitons toutes les personnes à qui le séjour dudit Beuret serait connu, de lui donner avis de la présente citation.

Porrentruy, le 21 mars 1825.

Le Grand-Baillif, Signé de Werdt.

Le public est prévenu, que Mardi, 5 avril prochain, dix heures du matin, il sera, au domicile du Sr. Klaye, aubergiste à Corcelles, Bailliage de Moutier, et par-devant le Notaire soussigné, procédé à la vente par adjudication publique, de la quantité d'environ 80 grandes cordes de bois de hêtre et sapin, provenant de diverses propriétés, et

à livrer sur les places à charbon, lieu dit à la Verrerey, ban de Cremines.

Les amateurs pourront, pour obtenir plus ample connaissance des conditions de l'enchère, s'adresser au vendeur ledit Sr. Klaye, en son domicile ci-dessus indiqué.

Moutier, le 22 mars 1825.

Vermeille, Notaire.

Le 4 avril prochain, à une heure de relevée, M. Alp.s-A.e Meyrat, propriétaire, résidant à St. Imier, exposera audit lieu, en vente volontaire et publique;

Un domaine, situé aux Pontins, commune de St. Imier, Grand-Bailliage de Courtelary, consistant en deux maisons sus assises, commodément et solidement bâties, dont l'une a le droit d'auberge et qui sert à cet usage, et l'autre de bureau de péages, louée à l'Etat; agréablement et avantageusement situées sur la route de St. Imier à Neuchatel. Il consiste en sus, en jardin, pré, pâturage, bocages et trois forêts qui en dépendent, contenant en totalité environ quarante journaux.

On peut s'adresser à M. Meyrat, propriétaire, pour de plus amples informations sur ce domaine, qui est au surplus pourvu d'eau au-delà du besoin, et qui est recommandable, tant par sa position que par sa fertilité et son bon état.

Le public est prévenu, que le 29 mars courant, neuf heures du matin, au greffe du Bailliage de Porrentruy, le soussigné fera procéder à la vente de 15 sapins, propres à la bâtisse. Les amateurs y sont invités.

Porrentruy, le 21 mars 1825.

J. Riat, de Mormont.

On prévient le public, que Mardi, 29 mars courant, neuf heures du matin, il sera devant le Notaire soussigné, procédé à la vente volontaire, par adjudication publique, aux plus offrant et derniers enchérisseurs, du mobilier appartenant au Sr. Hantz Lochenbuel, fermier à la métairie de M. Theubet, située près le Fahy, ban de Porrentruy, et consistant en armoires, tables, chaises, lits, linge; batterie de cuisine, instrumens aratoires; un métier de tisserand assortis et différents autres objets.

Ladite vente se fera dans la métairie ci-dessus désignée.

Porrentruy, le 24 mars 1825.

Henri Gasman, Notaire.

On prévient le public, qu'en exécution d'un jugement rendu par le tribunal civil de Porrentruy, du 18 janvier dernier, enregistré; à la requête du Sr. Antoine Schiras, maréchal ferrant, demeurant à Lucelle, agissant en sa qualité de tuteur légal de ses quatre enfans mineurs, procréés de son mariage avec feue Marie-Jeanne, née Mettille, sa femme; Jacques Mettille, instituteur, demeurant à Fregiécourt, subrogé-tuteur des mêmes enfans mineurs, appelés Marie-Anne, Madelaine, François-Joseph et Bernard Schiras; Madelaine, née Mettille, épouse du Sr. Laurent Fleury, cultivateur, demeurant à Charmoille, lesquels en leur qualité d'héritiers de feu Jacques Mettille, leur frère et oncle, décédé, et Marie Lachat, sa veuve, demeurant à Fregiécourt; il sera le Mardi, 5 avril prochain, dix heures du matin, en la mairie de Fregiécourt, devant M.e Bœchat, Notaire de Bailliage, commis à cet effet par ledit jugement, procédé à la vente définitive de trois fauchées de verger, près la chapelle; de deux fauchées aux prés du Chêne; de cinq quarts de journal vers la scierie; de trois quarts de journal en la Savonere, et d'un journal de champ en la Combe, le tout sur le ban de Fregiécourt, estimés ensemble à 3888 liv. suis.

Les amateurs pourront prendre connaissance des conditions de la vente en l'étude du Notaire soussigné, où le cahier des charges se trouve déposé.

Miécourt, le 22 mars 1825.

Bœchat, Notaire de Bailliage.

Vente et adjudication définitive.

En exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil séant à Porrentru, du onze février dernier, et à la requête de Joseph Ducrain et Dominique Cuenin, tous deux propriétaires et cultivateurs, demeurant et domiciliés à Porrentruy; ledit Ducrain agissant tant en son propre et privé nom, que conjointement avec ledit Cuénin, en leur qualité de tuteur et subrogé-tuteur de Joseph et François Ducrain, mineurs du susdit Ducraint et de feu Catherine, née Bonjean; et à la participation de Genereuse Ducrain, fille majeure, demeurant et domiciliée audit Porrentruy;

Il sera, Mardi, 5 avril prochain, à une heure après midi, en la grande salle de l'hôtel-de-ville à Porrentruy, et par-devant M.e Favrot, Notaire de Bailliage audit Porrentruy, commis à cet effet, procédé à la vente et adjudication définitive, au plus offrant et dernier enchérisseur, des immeubles suivans:

1.° Un journal 201 perches de champ, en Beugne, entre les Chavannes de bise et vent, estimé L. S. 400

2.° Un journal 150 perches de champ, ès Faussattes, entre Madame Triponé et D.lle Verner, estimé 400

3.° 230 perches de champ, en la Perche, entre les Srs. Schwäntzlin et Duclos, estimés 400

4.° 240 perches de champ, au même lieu, entre les Srs. Schwärtzlin et Ducrain, estimés 300
5.° 155 perches de champ, ès Vies d'Entier, entre Ducrain et Gurteler, estimés 200
6.° Un journal 96 perches de champ, sur Roches de Mars, entre les Srs. Prudon et Ducrain 200
7.° Un journal 55 perches de champ, au même lieu, entre Ducrain et Dlle. Buthod 200
8.° 200 perches de champ, en la Condemenne, entre M.me Triponé et le Sr. Wolf 355
9.° 228 perches de pré, sous la fontaine Saint Nicolas, entre les Srs. Ducrain et Dinet 650
10.° Un journal 31 perches de pré, sous le petit Fahy, entre Dlle. Keller et le petit Fahy 600
11.° Un journal 26 perches de champ, ès Courtes-Royes, entre Dlle. Buthod et le Sr. Brossard, estimé 167
12.° 147 perches de champ au même lieu, entre les Srs. de Billieux et Ducrain, estimés 84

Tous lesquels immeubles sont les propriétés desdits Ducrain, et tous situés sur le ban de Porrentruy, et seront vendus d'après l'estimation ci-dessus, au plus offrant et aux conditions contenues au cahier des charges, déposé en l'étude dudit Notaire préposé à ladite vente, et où les amateurs pourront en prendre connaissance et faire des mises.

Favrot, Notaire de Bailliage.

Adjudication définitive.

Ensuite d'autorisation du tribunal civil de Delémont, et à la requête, 1.° de François Frein, tuteur de Joseph Brosi, domestique; en présence du S.r Pierre Crevoiseras, son subrogé-tuteur; 2.° de Rose Crevoiseras, veuve de George Défer, tutrice naturelle de Victoire, Joseph, Antoine, Marguerite, Urs et Suzanne Défer, ses enfans mineurs; en présence du Sr. Joseph Défer leur subrogé-tuteur; 3.° de Joseph Frein le jeune, subrogé-tuteur de François-Joseph Hueber; 4.° du Sr. Jean Odiet, serrurier et consors, demeurant tous à Pleigne.

Il sera procédé a Pleigne, devant le Notaire soussigné, à l'adjudication définitive, fixée au 5 avril 1825, neuf heures du matin, des immeubles ci-après désignés, provenant de la succession de feu Urs Griet, de Pleigne, duquel les requérants se disent héritiers.

	Fr.
1.° Une maison d'habitation, avec moitié de grange, écurie, verger et jardin, à Pleigne, estimés	480
2. Le clos sur la Reuse, estimé . . .	112
3 Le verger derrière le cimetière, estimé	288
4. Un petit verger au même lieu, est. .	128
5. Le verger de la Prière sur la Charère	288
6. Le pré, situé au Rond-pré, . . .	128
7. Le pré, dit le gros Mégolis, estimé .	448
8. Le pré de la Boulatte, estimé . .	128
9. Le pré sous les Chauffours, du côté de vent, estimé	112
10. Id. du côté de Bise, ...	112
11. Le pré sous l'Essert, estimé . . .	176
12. Le champ derrière les Courtils, est.	240
13. Le champ de la Ravière, estimé . .	112
14. Le champ du sentier, du côté de vent	128
15. Id. du côté de bise	80
16. Le champ des Chauffours, estimé .	80
17. Le champ des Grands-Prés, du côté de vent, estimé	128
18. Id. du côté de bise	80
19. Le champ de l'Essert, du côté de vent,	176
20. Id. du côté de bise,	96
21. Le champ des planches, du côté de bise,	64
22. Id. du côté de vent,	64
23. Le champ du contour du finage dessous	112
24. Le champ des vies de Bourrignon. .	160
25. Le champ de la Fenatte, estimé .	64
TOTAL . . .	3978

Les amateurs pourront prendre connaissance des conditions de l'adjudication, en l'étude du Notaire soussigné.

Delémont, le 21 mars 1825.

Helg, Notaire et Secrétaire-baillival.

RENONCIATION.

Extrait des minutes du greffe du tribunal de première instance de l'arrondissement de Belfort, département du Haut-Rhin, séant audit Belfort.

Cejourd'hui, vingt avril mil huit cent vingt-quatre, avant midi, au greffe du tribunal civil de l'arrondissement de Belfort, est comparu le nommé François Juillard, adjoint du Maire de la commune de Morvillars, y demeurant, fondé de pouvoirs par procuration passée devant Jean-Baptiste Saucy, notaire de Bailliage, à la résidence de la commune de La Joux, Grand-Bailliage de Moutier-Grandval, le quinze présent mois, dûment visée pour valoir timbre, et enregistrée au bureau de Belfort, cejourd'hui, de Marie-Anne Berberat, fille majeure, demeurant audit La Joux, et assisté de M.e Nizole, son avoué;

Il a dit et déclaré pour et au nom qu'il comparait et en vertu de la procuration sus-rappelée, qu'il renonce purement et simplement à la succession de Jean-Pierre Berberat, en son vivant curé audit Morvillars: de laquelle déclaration le comparant a requis acte ci signé avec son avoué, après lecture à lui faite dudit acte.

La procuration sus énoncée restera annexée au présent acte pour y avoir recours au besoin.

Signé à la minute: *Juillard*, *Nizole*, avoué, et *Moroge*, commis-greffier.

Enregistré à Belfort, le vingt-un avril mil huit cent vingt-quatre, folio cent trente-trois, case huit; reçu trois francs pour renonciation, un franc treize centimes pour rédaction, quarante-deux centimes pour décimes, et deux centimes pour décimes sur la remise du greffier.

Signé *Dominé*.

Collationné, *Termonia*.

Essence à extirper les punaises, inventé il y a déjà plus de 60 ans, par le docteur Jules Sorgen en Amérique, faite sur la recette originale.

Le bon accueil qu'on a fait à ce remède dans plusieurs grandes villes de l'Allemagne, répond du succès, et surpassera l'attente de l'acquéreur d'autant plus que jusqu'à présent, tous les moyens pour détruire ces insectes importunes ont été infructueux.

Prix, 10 batz la fiole. (On est prié d'envoyer l'argent franc de port).

Christophe Bourcard Iselin, fils, N.° 1640, à Bâle.

Getraidepreise des Kornmarkts in Bern, vom 15. März 1825.

Mittelpreis von einem Mäß

Kernen . . . 18 btz. 2 ⅔ rap.

Gerste . . . 9 btz. 2 rp. — — btz.
Haber der Mütt 60 „ „ — 83

Getraidepreise des Kornmarkts in Basel, vom 18. März 1825.

Preis von einem Sack.

Kernen . . . 12 fr. o rp. — 15 fr. 5 btz.
Gerste . . . 6 „ o „ — 6 5
Haber . . . o „ o „ — o

Prix des grains au marché de Berne, du 15 mars 1825.

Prix moyen du Boisseau

Epeautre égrugé, 18 bz. 2 ⅔ rap.

Orge . . . . . 9 » 2 » — — bz.
Avoine (le sac) . 60 » — 83

Prix des grains au marché de Bâle, du 18 mars 1825.

Prix du sac.

Epeautre égrugé . 12 fr. o rp. — 15 fr. 5 bz.
Orge . . . . 6 » o » — 6 5
Avoine . . . . o » o » — o

Kornmarkt-Preis Pruntrut, den 24. März 1825.

Mittel-Preis.	Das Bern-Mäs Batz.	Rap.
Kernen	15	—
Mischelkorn	10	—
Haber	4	—
Gersten	8	—
Paschi	5	—
Wicken	6	—
Erbsen	18	--
Delsperg, den 23. März 1825.		
Kernen	17	—
Mischelkorn	—	—
Gersten	—	—
Erbsen	—	—
Haber	—	—

PRIX DES GRAINS.

Porrentruy, du 24 mars 1825.

Prix moyen.	La mesure de Berne. Batz.	Rap.
Epeautre égrugé	15	—
Epeautre mélangé	10	—
Avoine	4	—
Orge	8	—
Borge	5	—
Vesces	6	—
Pois	18	—
Delémont, du 23 mars 1825.		
Epeautre égrugé	17	—
Epautre mélangé	—	—
Orge	—	—
Pois	—	—
Avoine	—	—

Porrentruy. Pain blanc, la livre 1 btz. – rap. Pain mi-blanc – btz. 3 rap. Pain bis – btz. 6 rap. Le bœuf la liv. 19 rap. Le veau 19 rap. Le mouton 20 rap.

Delémont. Pain blanc, la livre – btz. 12 rap. Pain mi-blanc – btz. 11 rap Le bœuf, la liv. 19 rp. Vache, 15 rp. Le veau 17½ rp. Le mouton 17 ½ rp.